

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

Département de la **MANCHE**  
Arrondissement d'**AVRANCHES**

Commune de **LE TEILLEUL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 27 mai 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 23  
Votants : 23  
Pouvoirs : 0

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2020, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Salle de la Basse-Porte « Rue Ferré des Ferris » du TEILLEUL le 27 mai 2020 à 20 h 00 sous la présidence de Madame Véronique KUNKEL, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,  
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. MAERTENS Emmanuel ; M. HEROUX Patrice ; Mme FERNANDEZ Catherine ; Mme LEMÉE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme TALIGOT Fabienne ; Mme CORDRAY Florence ; Mme GOBE Julie.

Absents Excusés :  
Absents :

Lesquels forment le tiers des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de la loi n°2020-290 du 23/3/2020.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Julie GOBE est désignée pour remplir cette fonction.

**OBJET : DELIBERATION PROCEDANT A L'ELECTION DES MAIRES DELEGUES :**

Le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7 ;

Considérant que le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A – MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Election :

*1<sup>ER</sup> tour :*

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1
- Nombre de blancs 2
- Nombre de suffrages exprimés 20
- Majorité absolue 11

Nom et Prénom (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
KUNKEL Véronique	20

Proclamation de l'élection du maire :

Mme KUNKEL Véronique a été proclamée maire délégué du Teilleul et a été immédiatement installée.

B- MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE HEUSSE :

*1<sup>ER</sup> tour :*

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- Nombre de blancs 2
- Nombre de suffrages exprimés 21
- Majorité absolue 11

Nom et Prénom (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
MAERTENS Emmanuel	21

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur Emmanuel MAERTENS a été proclamé maire délégué de Heussé et a été immédiatement installé.

C- MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE HUSSON :

*1<sup>ER</sup> tour :*

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- Nombre de blancs 1
- Nombre de suffrages exprimés 22
- Majorité absolue 12

Nom et Prénom (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
DAGUER Françoise	22

Proclamation de l'élection du maire :

Madame DAGUER Françoise a été proclamée maire délégué de Husson et a été immédiatement installée.

D - MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINTE MARIE DU BOIS :

1<sup>ER</sup> tour :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- Nombre de blancs 6
- Nombre de suffrages exprimés 17
- Majorité absolue 9

Nom et Prénom (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
BOUZIN Fabien	17

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur BOUZIN Fabien a été proclamé maire délégué de Sainte Marie du Bois et a été immédiatement installé.

E- MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE FERRIERES :

1<sup>ER</sup> tour :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- Nombre de blancs 5
- Nombre de suffrages exprimés 18
- Majorité absolue 10

Nom et Prénom (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
HEURTIER-GUEGUEN Serge	18

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur HEUTIER-GUEGUEN Serge a été proclamé maire délégué de Ferrières et a été immédiatement installé.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture d'Avranches le  
et de la publication le  
Fait au Teilleul, le  
Le Maire,  
Véronique KUNKEL

Le Maire,  
Véronique KUNKEL

